


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/123  Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/045</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le cinq décembre deux mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/11/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RENOVATION ET EXTENSION DU PARCOURS LUDIQUE ET SPORTIF HAMAC A BONDS » AU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu les statuts de la 2C2A notamment « Développement, gestion et animation d'actions, d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°DC2015/98 du 15/12/2015 approuvant le dépôt de demande de subvention pour les Aménagements 2016 du Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 03/10/2016 confiant délégation au Bureau notamment: Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres s, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 209 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de remplacer et d'agrandir les filets installés en 2011 au sein du Parc Argonne Découverte ;

Considérant que l'avis de marché « Rénovation et extension du parcours ludique et sportif *Hamac à Bonds* » a été publié au BOAMP le 26/07/2016 et que la date limite de remise des offres a été fixée au 30/09/2016 ;

Considérant qu'une seule offre a été reçue ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'attribuer le marché « Rénovation et extension du parcours ludique et sportif *Hamac à Bonds* » à l'entreprise SARL CHIEN NOIR représentant un montant global et forfaitaire de 117 385€ HT, après une procédure de négociation.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 13 DEC. 2016 et de sa publication ou notification le